

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 987

25 avril 2013

SOMMAIRE

AbbVie Investments S.à r.l.	47336	Finex.lu S.A. Soparfi	47330
Academos Group GP S.A.	47340	FPG Smile S.A.	47331
A.D.D. Luxembourg s.à r.l.	47375	Fragil S.A., SPF	47331
AFI (East-Central Europe) Development S.à r.l.	47366	Greenconcept Luxembourg S.A.	47343
AFPC Australian Finance and Participation Company S.A., SPF	47366	Life Medical Ventures S.à r.l.	47348
Agrotrade Group S.A.	47372	Maffay S.A., Société de gestion de patri- moine familial	47348
AMCIC UMCEBO (Lux) S.à r.l.	47374	Meccanica Reinsurance S.A.	47347
AP International Management s.à r.l.	47376	Mediterranean Strategic Investments S.A.	47347
Atequa s.à r.l.	47373	Nea Sophia	47370
Aubiac S.A.	47373	NXP Co-Investment Investor S.à r.l.	47331
B2 HUB	47375	O.F.C. S.à r.l.	47370
B2 HUB PSF	47375	Push The Brand S. à r.l.	47348
Balber Finance S.à r.l.	47376	Seyes SA	47336
Bayvee S.A., SPF	47352	Skiron S.à r.l.	47340
Benofi	47373	Stand Fast S.à r.l.	47343
Bicafé Luxembourg s.à r.l.	47376	Star Trade	47360
BORN INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial	47365	STK Metall S.à r.l.	47367
Boutsen Aviation Luxembourg S.A.	47375	STK S.A.	47367
BRAM Investments S.A., SPF	47364	THL GCO Investments III, S.à r.l.	47372
Cardif-Assurances Risques Divers succur- sale de Luxembourg	47375	THL GCO Investments II, S.à r.l.	47360
Centuria Investment S.A.	47363	Union Capital Holding S.A.	47372
Cinquestrel S.A.	47363	Utu Luxembourg 1 S.à r.l.	47365
Cross Applications S.A.	47364	Valauchanrus Sopaneer S.C.A.	47372
Enterprise Systems Technologies S.à r.l.	47352	Vencorp S.C.A. SICAR	47347
Fameside Developments S.A.	47330	Xylem Industries S.à r.l.	47374
Feria S.à r.l.	47330	Xylem International S.à r.l.	47374
		Xylem Luxembourg S.à r.l.	47374

Feria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.561.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 1^{er} mars 2013 entre Lennart Olsson, avec adresse au 7A Vilebovägen, 217 63 Malmö, Suède et Ellis Park Invest AB, ayant son siège social au 7A Vilebovägen, 217 63 Malmö, Suède et immatriculée sous le numéro 556691-3256 avec le Swedish Companies Registration Office, les 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 sont transférées à Ellis Park Invest AB.

- Ellis Park Invest AB, ayant son siège social au 7A Vilebovägen, 217 63 Malmö, Suède et immatriculée sous le numéro 556691-3256 avec le Swedish Companies Registration Office, détient 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Feria S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2013035151/18.

(130042864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Fameside Developments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 155.399.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 12 mars 2013 a décidé de nommer un nouvel administrateur en la personne de Monsieur Alessandro LARDI, né le 4 août 1970 à Poschiavo en Suisse et domicilié professionnellement au 39, Utoquai, CH-8008 Zurich.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Référence de publication: 2013035150/12.

(130043423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Finex.lu S.A. Soparfi, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4423 Soleuvre, 23, rue des Erables.

R.C.S. Luxembourg B 144.705.

Extrait de résolution circulaire du conseil d'administration en date du 15 octobre 2010

Première résolution

Par la présente résolution circulaire, le conseil d'administration de Finex.lu S.A. Soparfi S.A. propose de changer le commissaire aux comptes vers la société Compagnie Luxembourgeoise des Auditeurs Réunis (CLAR) S.A. dont le siège social se trouve au 427, route de Thionville L-5887 Alzingen avec effet immédiat pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 21/05/2012

Troisième résolution

Le Conseil d'Administration décide de renouveler les mandats de messieurs Christian Denizon et Tom Bernardy pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Quatrième résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer monsieur Gerry Salucci, né le 17 décembre 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en remplacement de monsieur Daniel Kranz pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme et sincère
Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2013035161/24.

(130043264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

FPG Smile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 162.739.

Par décision de l'actionnaire unique prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 mars 2013, le nombre d'administrateurs est ramené de trois à un. Monsieur Gianni De Bortoli est confirmé dans son mandat d'administrateur et la démission de Messieurs François-Paul Biondi et Pascal Aswad, administrateurs de catégorie B démissionnaires avec effet au 31 octobre 2012 est actée.

Par décision de l'actionnaire unique prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 mars 2013, SERVICAC S.à r.l., 9bis rue Basse, L-4963 Clemency, R.C.S B 161.446, a été nommé en tant que commissaire aux comptes en remplacement de M. Silvano De Bortoli, démissionnaire.

Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire aux compte prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Luxembourg.

Pour: FPG SMILE S.A.

Société anonyme

Gianni DE BORTOLI

Administrateur

Référence de publication: 2013035166/21.

(130043228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Fragil S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 154.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2013035167/10.

(130043627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

NXP Co-Investment Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.624.010,90.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 154.554.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh of February.

Before Us, Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

THERE APPEARED:

NXP Co-Investment Partners, L.P., a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, with registration number CR 18009, having its registered office at P.O. BOX 309GT, Uglan House, Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (the "Sole Shareholder"), holding all the 182,270,227 shares in the share capital of the Company,

here represented by Mr Gianpiero SADDI, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of NXP Co-Investment Investor S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, by a notarial deed drawn up on 21 July 2010 by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 59,

rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.554 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 1949, page 93509, dated 21 September 2010 (the "Company") and whose Articles have been lastly amended by a notarial deed enacted by the same notary on 6 April 2011, published in the Memorial number 1357, page 65103 dated 22 June 2011.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2:

First resolution

The Sole Shareholder resolved that the determination by resolution of the board of managers passed on 7 February 2013 of a Total Redemption Amount (as defined in the Articles of the Company) of EUR 82,267,343.97 is approved.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to acknowledge and approve the repurchase by the Company pursuant to a resolution of the board of managers passed on 7 February 2013 and based on interim accounts dated 7 February 2013 of each of the 20,300,137 I Shares in the Company with a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the "Repurchased Shares") at a price of four Euro and five Euro cents (EUR 4.05). Out of the Total Redemption Amount, USD 274,396.95 (EUR 203,001.37) represents the total par value of the Repurchased Shares, USD 45,057,098.52 (EUR 33,333,652.82) and in addition USD 449,844.64 (EUR 332,799.17) constitutes the total repayment of share premium, USD 27,439.70 (EUR 20,300.14) constitutes the repayment of the legal reserve and USD 65,391,989.03 (EUR 48,377,590.46) constitutes the total partial liquidation bonus (EUR amounts are calculated on the basis of an agreed exchange rate of USD 1 = EUR 0.739809129). The price for the repurchase will be payable in cash, except that an amount of EUR 332,799.17 will be payable by set-off against a claim of EUR 332,799.17 of the Company against the shareholders referred to in a resolution of shareholders passed on 31 July 2012.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to reduce the Company's corporate capital by an amount of EUR 203,001.37 to EUR 1,624,010.90 by the cancellation of the Repurchased Shares.

The Sole Shareholder resolved to reduce the legal reserve by an amount of EUR 20,300.14 in order to bring its current amount of EUR 182,701.23 to EUR 162,401.09 by repayment to the shareholders pro rata their shareholding.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5.1 of the Articles to reflect the decisions taken under the preceding resolutions so that henceforth it shall read as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at EUR 1,624,010.90 represented by:

- 20,300,136 class A ordinary shares (the "A Shares"),
- 20,300,136 class B ordinary shares (the "B Shares"),
- 20,300,136 class C ordinary shares (the "C Shares"),
- 20,300,136 class D ordinary shares (the "D Shares"),
- 20,300,136 class E ordinary shares (the "E Shares"),
- 20,300,136 class F ordinary shares (the "F Shares"),
- 20,300,137 class G ordinary shares (the "G Shares"), and
- 20,300,137 class H ordinary shares (the "H Shares"),

each having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) and the rights and obligations as set out in these Articles, (together the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholder".

The Sole Shareholder further resolved to amend article 5.3 of the Articles to reflect the decisions taken under the preceding resolutions so that henceforth it shall read as follows:

" **5.3.** The share capital of the Company may be reduced exclusively through the repurchase and subsequent cancellation of all the issued shares of one or more classes of Shares (an "Share Redemption") in the following order:

- the H Shares;
- the G Shares;
- the F Shares;
- the E Shares;
- the D Shares;
- the C Shares;

- the B Shares; and
- the A Shares."

The Sole Shareholder finally resolved to amend article 15.3 of the Articles to reflect the decisions taken under the preceding resolutions so that henceforth it shall read as follows:

" **15.3.** The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above and in accordance with the following provisions:

(a) First, the holders of A Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of B Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.30% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of C Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.35% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of D Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.40% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of E Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.45% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of F Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.50% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of G Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.55% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of H Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.60% of the nominal value of the Shares issued by the Company.

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (a) are to be made on a pari passu basis between the holders of the class of Shares.

(b) After the distribution set out under (a) above, all remaining income available for further distribution (the "Excess") in the Company, if any, shall be paid to the holders of H Shares (or if the H Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the G Shares; or if the G Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the F Shares; or if the F Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the E Shares; or if the E Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the D Shares; or if the D Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the C Shares; or if the C Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the B Shares; or if the B Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holder of the A Shares).

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (b) are to be made on a pari passu basis between the holders of the class of Shares."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand two hundred euro (EUR 2,200).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze février.

Par devant Nous, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, qui restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

NXP Co-Investment Partners, L.P., un "limited partnership" de droit des Iles Caimans, numéro d'immatriculation CR 18009, ayant son siège social à P.O. BOX 309GT, Uglad House, Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, détenant la totalité des 182.270.227 parts sociales dans le capital social de la Société,

ici représenté par Monsieur Gianpiero SADDI, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante est l'associé unique (l' "Associé Unique") de NXP Co-Investment Investor S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié dressé le 21 juillet 2010 par Maître Joseph

ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B154.554 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1949, page 93509, en date du 21 septembre 2010 (la "Société"), et dont les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du même notaire, dressé en date du 6 avril 2011, et publié au Mémorial numéro 1357, page 65103, en date du 22 juin 2011.

L'Article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée ("Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver la détermination faite par résolution du conseil de gérance passée le 7 février 2013 du Montant Total de Rachat (tel que défini dans les Statuts) de 82.267.343,97 EUR.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de reconnaître et d'approuver le rachat par la Société en vertu d'une résolution du conseil de gérance passée le 7 février 2013 et basée sur les comptes intermédiaires datés du 7 février 2013 de chacune des 20.300.137 parts sociales I de la Société, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales Rachetées") rachetées à un prix de 4,05 EUR par part sociale. Du Montant Total de Rachat, 274.396,95 USD (203.001,37 EUR) constitue la valeur nominale totale des parts sociales rachetées, 45.057.098,52 USD (33.333.652,82 EUR) et en supplément 449.844,64 USD (332.799,17 EUR) constituent le remboursement total de la prime d'émission et 27.439,70 USD (20.300,14 EUR) constitue le remboursement de la réserve légale, et 65.391.989,03 USD (48.377.590,46 EUR) constitue le montant total du bonus de liquidation partielle (les montants en Euro sont calculés sur la base d'un taux de change agréé de 1 USD = 0,739809129 EUR). Le prix du rachat sera payable en espèces sauf concernant le montant de 332.799,17 EUR qui sera payable par la compensation d'une créance de EUR 332.799,17 de la Société envers les associés dont il est fait référence dans une résolution des associés du 31 juillet 2012.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 203.001,37 EUR à 1.624.010,90 EUR par l'annulation des Parts Sociales Rachetées.

L'Associé Unique a décidé également de réduire la réserve légale d'un montant de 20.300,14 EUR afin de porter son montant actuel de 182.701,23 EUR à 162.401,09 EUR par le remboursement aux associés au pro rata de leur détention.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les décisions prises en vertu des résolutions précédentes afin qu'il soit lu comme suit:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à 1.624.010,90 EUR représenté par:

- 20.300.136 parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales A");
- 20.300.136 parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales B");
- 20.300.136 parts sociales ordinaires de catégorie C (les "Parts Sociales C");
- 20.300.136 parts sociales ordinaires de catégorie D (les "Parts Sociales D");
- 20.300.136 parts sociales ordinaires de catégorie E (les "Parts Sociales E");
- 20.300.136 parts sociales ordinaires de catégorie F (les "Parts Sociales F");
- 20.300.137 parts sociales ordinaires de catégorie G (les "Parts Sociales G"); et
- 20.300.137 parts sociales ordinaires de catégorie H (les "Parts Sociales H");

ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) et les droits et obligations tels que décrits dans ces Statuts (ensemble les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés»"

L'Associé Unique a également décidé de modifier l'article 5.3 des Statuts afin de refléter les décisions prises en vertu des résolutions précédentes afin qu'il soit lu comme suit:

" **5.3.** Le capital social de la Société pourra être uniquement réduit par le rachat et l'annulation subséquente de toutes les Parts Sociales émises d'une ou plusieurs catégories de Parts Sociales (un "Rachat de Parts Sociales") dans l'ordre suivant:

- les Parts Sociales H;
- les Parts Sociales G;
- les Parts Sociales F;

- les Parts Sociales E;
- les Parts Sociales D;
- les Parts Sociales C;
- les Parts Sociales B;
- les Parts Sociales A."

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 15.3 des Statuts afin de refléter les décisions prises en vertu des résolutions précédentes afin qu'il soit lu comme suit:

" **15.3** . La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus et conformément aux dispositions suivantes:

(a) Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales A auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales B auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales C auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales D auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales E auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales F auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales G auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,55% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales H auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,60% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société.

Pour éviter tout doute, les paiements à effectuer en vertu de (a) devront être effectués sur une base pari passu entre les détenteurs des catégories de Parts Sociales.

(b) Suite à la distribution décrite au (a) ci-dessus, tous les revenus restants disponibles pour une distribution supplémentaire ("Excès") dans la Société, s'il y en a, devront être payés aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H (ou si les Parts Sociales de Catégorie H ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G; ou si les Parts Sociales de Catégorie G ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F; ou si les Parts Sociales de Catégorie F ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E; ou si les Parts Sociales de Catégorie E ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D; ou si les Parts Sociales de Catégorie D ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C; ou si les Parts Sociales de Catégorie C ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B; ou si les Parts Sociales de Catégorie B ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A).

Pour éviter tout doute, les paiements effectués en vertu du (b) devront être effectués sur une base pari passu entre les détenteurs des Catégories de Parts Sociales."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ deux mille deux cents euros (2.200.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Loesch.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 février 2013. LAC/2013/7538. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Référence de publication: 2013031303/239.

(130037975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Seyes SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.958.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 04.03.2013

Cinquième résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2019.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 04.03.2013 Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 04.03.2013 Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEYES S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013031388/29.

(130038011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

AbbVie Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 192.701.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 166.925.

—
In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December.

In front of Maître Francis Kessler, notary public established in the city of Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AbbVie International S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.394 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of AbbVie Investments S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.925, incorporated by a deed enacted on 8 February 2012 by the undersigned notary, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") number 801 dated 27 March 2012 (the "Company").

II. That the 192,701 (One Hundred Ninety-Two Thousand Seven Hundred One) shares, with a nominal value of USD 1,000 (One Thousand United States Dollars) each, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The Board of Managers of Abbott Investments (as defined below) drew-up an amended information report which amended the information report drawn-up pursuant to Article 293 (3) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, which was sent to the Sole Shareholder (the "Restated Information Report").

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the rectification of the value of the assets transferred on 1 November 2012 to the Company under the partial demerger of Abbott Investments Luxembourg S.à r.l. with effect as of 1 November 2012;
3. Approval of the adjustment of the amount allocated to the share premium account of the Company at the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company held on 1 November 2012 with effect as of 1 November 2012; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges having been sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully review each document.

Second resolution:

It is noted that Abbott International Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145.772 ("Abbott International"), which was the sole shareholder of the Company resolved, at an extraordinary general meeting of the Company (the "First EGM") held on 1 November 2012 at 10.30 a.m. (Central European Time) (the "Effective Time"), to approve the demerger of Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.635 ("Abbott Investments") by the absorption of the AbbVie Business (as defined in the First EGM) of Abbott Investments (the "Demerger") by the Company and to approve the increase of the share capital of the Company by an amount of USD 187,781,000 (One Hundred Eighty-Seven Million Seven Hundred Eighty-One Thousand United States Dollars) to USD 192,401,000 (One Hundred Ninety-Two Million Four Hundred One Thousand United States Dollars) and subject to the allocation to the share premium account of an amount of USD 1,640,628,921.50 (One Billion Six Hundred Forty-Million Six Hundred Twenty-Eight Thousand Nine Hundred Twenty-One United States Dollars Fifty Cents).

The AbbVie Business was valued at the time of the Demerger at USD 1,828,409,921.50 (One Billion Eight Hundred Twenty-Eight Million Four Hundred Nine Thousand Nine Hundred Twenty-One United States Dollars Fifty Cents) (the "Initial Valuation").

It is noted that later verifications have revealed that an error has occurred in the calculation of the Initial Valuation (the "Overstated Value").

As a consequence of the Overstated Value, the Sole Shareholder resolves to adjust with effect as from 1 November 2012 the value of the AbbVie Business transferred to the Company under the Demerger from USD 1,828,409,921.50 (One Billion Eight Hundred Twenty-Eight Million Four Hundred Nine Thousand Nine Hundred Twenty-One United States Dollars Fifty Cents) to USD 693,832,060 (Six Hundred Ninety-Three Million Eight Hundred Thirty-Two Thousand Sixty United States Dollars) (the "Amended Valuation"). The details of the Amended Valuation are mentioned in the Restated Information Report. It was also noted that on 20 December 2012 Abbott Investments, Abbott International, the Company and the Sole Shareholder, amongst others, entered into a master amendment agreement whereby the parties thereto agreed inter alia to the amendment of the Overstated Value.

Third resolution:

As a consequence of the preceding resolution, considering the Initial Valuation, the Amended Valuation and the Restated Information Report, the Sole Shareholder hereby resolves (i) to approve the Restated Information Report and (ii) to adjust with effect as of the Effective Time the amount allocated to the share premium account of the Company, approved during the first EGM from USD 1,640,628,921.50 (One Billion Six Hundred Forty Million Six Hundred Twenty-Eight Thousand Nine Hundred Twenty-One United States Dollars Fifty Cents) to USD 506,051,060 (Five Hundred Six Million Fifty-One Thousand Sixty United States Dollars) out of which it has been decided pursuant to the First EGM to allocate an amount of USD 19,240,100 (Nineteen Million Two Hundred Forty Thousand One Hundred United States Dollars) to the legal reserve of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze et le vingtième jour de décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire établi dans la ville d'Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AbbVie International S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.394 (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration a été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, demeurera attachée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée telle que mentionné ci-dessus a requis du notaire soussigné d'enregistrer ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique d'AbbVie Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.925, constituée par un acte dressé le 8 février 2012 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 801 daté du 27 mars 2012 (la «Société»).

II. Que les 192.701 (cent quatre-vingt-douze mille sept cent une) parts sociales, ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune, représentant la totalité de du capital social de la Société sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, duquel l'Associé Unique reconnaît avoir été informé auparavant.

III. Le Conseil de Gérance d'Abbott Investments (telle que définie ci-après) a dressé un rapport d'information modifié qui a amendé le rapport d'information dressé conformément à l'article 293 (3) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, datée du 10 août 1915, telle qu'amendée, qui a été envoyé à l'Associé Unique (le «Rapport d'Information Modifié»).

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation de la rectification de la valeur des actifs transférés le 1^{er} novembre 2012 à la Société lors de la scission partielle d'Abbott Investments Luxembourg S.à r.l. avec effet au 1^{er} novembre 2012;

3. Approbation de l'ajustement du montant alloué au compte de prime d'émission de la Société lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société tenue le 1^{er} novembre 2012 avec effet au 1^{er} novembre 2012; et

4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, et reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est noté qu'Abbott International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.772 («Abbott International») qui était l'associé unique de la Société a décidé lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société (la «Première AGE») tenue le 1^{er} novembre 2012 à 10h30 (heure de l'Europe centrale) (la «Date d'Effet»), d'approuver la scission d'Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.635 («Abbott Investments») par l'absorption des Activités AbbVie (telles que définies dans la Première AGE) d'Abbott Investments (la «Scission») par la Société et d'approuver l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de 187.781.000 USD (cent quatre-vingt-sept millions sept cent quatre-vingt-un mille dollars américains) à 192.401.000 USD (cent quatre-vingt-douze millions quatre cent un mille dollars américains) sujet à l'allocation au compte de prime d'émission de la Société d'un montant de 1.640.628.921,50 USD (un milliard six cent quarante millions six cent vingt-huit mille neuf cent vingt-et-un dollars américains cinquante cents).

Les Activités AbbVie étaient évaluées au moment de la Scission à 1.828.409.921,50 USD (un milliard huit cent vingt-huit millions quatre cent neuf mille neuf cent vingt-et-un dollars américains et cinquante cents) Evaluation Initiale»).

Il est noté que des vérifications ultérieures ont révélées qu'une erreur est survenue dans le calcul de l'Evaluation Initiale (la «Valeur Surestimée»).

En conséquence de la Valeur Surestimée, l'Associé Unique décide d'ajuster avec effet au 1^{er} novembre 2012 la valeur des Activités AbbVie transférée à la Société lors de la Scission d'un montant de 1.828.409.921,50 USD (un milliard huit cent vingt-huit millions quatre cent neuf mille neuf cent vingt-et-un dollars américains et cinquante cents) à 693.832.060 USD (six cent quatre-vingt-treize millions huit cent trente-deux mille soixante dollars américains) Evaluation Modifiée»). Les détails de l'Evaluation Modifiée sont mentionnés dans le Rapport d'Information Modifié. Il est également noté que le 20 décembre 2012 Abbott Investments, Abbott International, la Société et l'Associé Unique, parmi d'autres sont entrés dans un contrat modificatif global dans lequel les parties ont convenu entre autre de modifier la Valeur Surestimée.

Troisième résolution:

En conséquence de la résolution précédente, ayant considéré l'Evaluation Initiale, l'Evaluation Modifiée et le Rapport d'Information Modifié, l'Associé Unique décide (i) d'approuver le Rapport d'Information Modifié et (ii) d'ajuster avec effet à la Date d'Effet le montant alloué au compte de prime d'émission de la Société approuvé durant la Première AGE de 1.640.628.921,50 USD (un milliard six cent quarante millions six cent vingt-huit mille neuf cent vingt-et-un dollars américains cinquante cents) à 506.051.060 USD (cinq cent six millions cinquante-et-un mille soixante dollars américains) duquel il a été décidé lors de la Première AGE d'allouer un montant de 19.240.100 USD (dix-neuf millions deux cent quarante mille cent dollars américains) à la réserve légale de la Société.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1,400.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17884. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013030940/187.

(130037811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Academos Group GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 175.155.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 1^{er} mars 2013

En date du 1^{er} mars 2013, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Ricardo Gomez de son mandat d'administrateur A de la Société avec effet au 4 mars 2013;

- de nommer les personnes suivantes en tant que nouvel administrateur A de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée de six (6) ans:

* Monsieur Alexander Edouard Serda, né le 10 juillet 1969 à Vienne, Autriche, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 8 Bellariastrasse, 1010 Vienne, Autriche;

* Monsieur Matthias Georg Allgaier, né le 16 août 1966 à Graz, Autriche, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 25 St George Street, Londres, W1S 1FS, Royaume-Uni;

* Madame Claudia Paniker Rumeu, née le 2 juillet 1979 à Barcelone, Espagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 25 St George Street, Londres, W1S 1FS, Royaume-Uni.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Brendan Dolan, administrateur A
- Monsieur Alexander Edouard Serda, administrateur A
- Monsieur Matthias Georg Allgaier, administrateur A
- Madame Claudia Paniker Rumeu, administrateur A
- Monsieur Philippe Leclercq, administrateur B
- Madame Laurence Goblet, administrateur B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Academos Group GP S.A.

Signature

Référence de publication: 2013030943/30.

(130038306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Skiron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 175.052.

In the year two thousand and twelve.

On the twenty eight day of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The private limited company Meltem S.à r.l., in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register of Luxembourg, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Skiron S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register, incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg) on December 7, 2012, not yet published in the Mémorial C,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to cancel the shares' nominal value.

The appearing party decides to exchange the twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each against twelve thousand and five hundred (12,500) shares without a nominal value.

Third resolution

The appearing party decides to adopt the United States Dollar as the capital's currency.

Fourth resolution

The appearing party decides to convert the capital amounting to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) into sixteen thousand four hundred and fifty one United States Dollars and thirteen Cents (USD 16,451.13) at the exchange rate of one Euro (EUR 1.-) equal to one point three one six zero nine United States Dollars (USD 1.31609) as of December 18, 2012.

Fifth resolution

The appearing party decides to increase the company's corporate capital to the extent of three thousand five hundred and forty eight United States Dollars and eighty seven Cents (USD 3,548.87) in order to raise it from the current amount of sixteen thousand four hundred and fifty one United States Dollars and thirteen Cents (USD 16,451.13) to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) without issuing new shares.

Payment

The company's capital increase has been fully paid by the sole shareholder, pre-named, by contribution in cash of ninety one thousand five hundred and forty eight United States Dollars and eighty seven Cents (USD 91,548.87); three thousand five hundred and forty eight United States Dollars and eighty seven Cents (USD 3,548.87) constituting the amount to the extent of which the capital is increased and eighty eight thousand United States Dollars (USD 88,000.-) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

The amount of ninety one thousand five hundred and forty eight United States Dollars and eighty seven Cents (USD 91,548.87) is now at the free disposal of the company.

Sixth resolution

The appearing party decides to adopt a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) per share.

Seventh resolution

The appearing party decides to exchange the twelve thousand and five hundred (12,500) shares without a nominal value against twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Eighth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of article six of the articles of association is amended as follows:

" **Art. 6. Paragraph 1.** The corporate capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares of one United States Dollar (USD 1.-) each."

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at two thousand five hundred euro (EUR 2,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée Meltem S.à r.l., en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Skiron S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

La comparante décide d'échanger les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune contre douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

La comparante décide d'adopter le Dollar des Etats-Unis comme devise du capital.

Quatrième résolution

La comparante décide de convertir le capital s'élevant à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) en seize mille quatre cent cinquante et un Dollars des Etats-Unis et treize Cents (USD 16.451,13) au cours de change d'un Euro (EUR 1,-) égal à un virgule trois un six zéro neuf Dollars des Etats-Unis (USD 1,31609) en date du 18 décembre 2012.

Cinquième résolution

La comparante décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois mille cinq cent quarante-huit Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-sept Cents (USD 3.548,87) pour le porter de son montant actuel de seize mille quatre cent cinquante et un Dollars des Etats-Unis et treize Cents (USD 16.451,13) à vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) sans émission de parts sociales nouvelles.

Païement

L'augmentation de capital de la société a été intégralement payée par l'associée unique, pré-nommée, par versement en espèces de quatre-vingt-onze mille cinq cent quarante-huit Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-sept Cents (USD 91.548,87); trois mille cinq cent quarante-huit Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-sept Cents (USD 3.548,87) constituant le montant à concurrence duquel le capital est augmenté et quatre-vingt-huit mille Dollars des Etats-Unis (USD 88.000,-) étant une prime d'émission qui sera enregistrée au compte prime d'émission.

La somme de quatre-vingt-onze mille cinq cent quarante-huit Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-sept Cents (USD 91.548,87) est dès à présent à disposition de la société.

Sixième résolution

La comparante décide d'adopter une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) par part sociale.

Septième résolution

La comparante décide d'échanger les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans désignation de valeur nominale contre vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune.

Huitième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article six des statuts se trouve modifié comme suit:

" **Art. 6. Alinéa 1.** Le capital social est fixé à vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 janvier 2013. Relation: EAC/2013/293. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013031377/132.

(130037819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Stand Fast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 82.426.

En date du 21 Janvier 2013, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

Organe: Conseil de Gérance

- Démission: Seen Albert

Fonction: Gérant

- Nomination: Schreuders, Bastiaan, Lodewijk Melchior,

Fonction: Gérant

Mandat: Du 21/01/2013 jusque à l'assemblée générale dans le courant de 2019

Adresse: 10/12 Rue de medernach, L-7619 Larochette

- Démission: Autonome de Revision

Fonction: Commissaire aux Comptes

- Nomination: a&c Management Services Sàrl

Fonction: Commissaire aux Comptes

Mandat: Du 21/01/2013 jusque à l'assemblée générale dans le courant de 2019

Adresse: 80, Rue des Romains, L-8041 Strassen

- Confirmation:

Raymonde Gokke

Fonction: Gérant

Mandat: Du 21/01/2013 jusque à l'assemblée générale dans le courant de 2019

Adresse: 10/12 Rue de medernach, L-7619 Larochette

- Ancienne dénomination: Suxeskey S.A.

- Nouvelle dénomination: Andreas Capital Suxeskey S.A. (Effectif depuis le 27/12/2012)

Fonction: Administrateur.

Mandat: Du 21/02/2013 jusque à l'assemblée générale dans le courant de 2019

Adresse: 10/120 Rue de medernach, L-7619 Larochette

Le Conseil de Gérance

Raymonde Gokke

Référence de publication: 2013031401/33.

(130037963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Greenconcept Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9122 Schieren, 27, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 175.610.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, den neunzehnten Februar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1.- MJ-INVEST S.àr.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-9122 Schieren, 27, Rue de la Gare, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 150207, heir vertreten durch seinen alleinigen Geschäftsführer Herrn Marco Junk, wohnhaft in D-54675 Mettendorf, 7b Gartenstrasse;

2.- Herr Claude FELTEN, Bauingenieur, geboren am 1. Dezember 1983 in Luxemburg, wohnhaft in L-9209 Diekirch, 122a, Bamertal.

3.- Herr Jörg Willi BURES, Elektromeister, geboren am 29. März 1973 in Trier, wohnhaft in D-54675 Obergeckler, Schulstrasse 12.

Vorbenannte Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, ersuchen den unterzeichnenden Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine anonyme Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung:

"GREENCONCEPT LUXEMBOURG S.A.".

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schieren.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Elektroinstallation, die Heizung- und Sanitärinstallation und der Vertrieb und die Montage von Photovoltaikanlagen.

- Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der An- und Verkauf sowie die Verwaltung von Immobilien und Grundstücken unter Ausschluss jeglicher gewerblichen Tätigkeit. In dieser Hinsicht ist die Gesellschaft auch ermächtigt Hypothekarkredite aufzunehmen, sowie energetische Renovierung oder Sanierung zu machen.

Die Gesellschaft ist berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten sowie selbst Zweigniederlassungen errichten.

Die Gesellschaft kann jede andere Tätigkeit welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder welche diesen fördern kann im In- und Ausland, ausüben.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt dreiunddreissigtausend Euro (EUR 33.000,-) eingeteilt in dreiunddreissig (33) Aktien mit einem Nominalwert von tausend Euro (EUR 1.000,-) pro Aktie.

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Ausnahmsweise wird das erste delegierte Verwaltungsratsmitglied durch die Generalversammlung ernannt.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, in der täglichen Geschäftsführung durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwalters, beziehungsweise durch die Unterschrift des einzigen Verwalters oder durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Bevollmächtigten des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwalters.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt mittels den gesetzlich vorgesehenen Bestimmungen.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am 15. des Monates Juni, um 10 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine aussergewöhnliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens (20%) zwanzig Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Die Stimmabgabe bei der Abstimmung anlässlich dieser ausserordentlichen Generalversammlungen kann per Prokura oder per Brief, Telex, Fax usw. erfolgen.

Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme, mit Ausnahme der gesetzlichen Einschränkungen.

Art. 17. Jede ordentliche oder ausserordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Gesellschafter in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

Geschäftsjahr - Gewinnbeteiligung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

Art. 19. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind 5% (fünf Prozent) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften, kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, vorzeitig oder am Ende ihrer Laufzeit, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Vorübergehende Bestimmungen

- Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2013.
- Die erste ordentliche Generalversammlung der Gesellschafter findet im Jahre 2014 statt.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf tausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-).

Kapitalzeichnung

Die dreiunddreissig (33) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1.- MJ-INVEST S.à.r.L, vorbenannt, elf Aktien	11
2.- Herr Claude Felten, vorbenannt, elf Aktien	11
3.- Herr Jörg Willi Bures, vorbenannt, elf Aktien	11
Total: dreiunddreissig Aktien	33

Sämtliche Aktien wurden zu einhundert Prozent (100%) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von dreiunddreissigtausend Euro (EUR 33.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei: diejenige der Kommissare wird festgelegt auf einen.
- 2.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2018.

3.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

1.- Herr Marco Junk, Geschäftsführer, geboren am 23. Februar 1973 in Prüm (D), wohnhaft in D-54675 Mettendorf, 7b Gartenstrasse;

2.- Herr Claude Felten, vorbenannt.

3.- Herr Jörg Willi Bures, vorbenannt.

4.- Zum delegierten Verwaltungsratsmitglied des Verwaltungsrates wird ernannt:

Herr Jörg Willi Bures, vorbenannt.

5. Zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates wird ernannt:

Herr Jörg Willi Bures

6.- Zum Kommissar wird ernannt:

Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Révision Everard-Klein S.à.r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 63.706.

7.- Der Gesellschaftssitz befindet sich auf folgender Adresse:

L-9122 Schieren, 27, Rue de la Gare.

Der Notar hat die Erschienenen darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Erschienenen ausdrücklich anerkennen.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Senningerberg, Im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Marco Junk, Claude Felten, Willi Bures, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 février 2013. LAC / 2013 / 9050. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 1. März 2013.

Référence de publication: 2013030484/183.

(130037534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Mediterranean Strategic Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.650.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 janvier 2013

- La société Fin-Contrôle S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est nommée commissaire aux comptes pour la revue des comptes clôturant au 31 décembre 2012 et approuvée lors d'une prochaine Assemblée Générale qui se tiendra courant 2013.

Fait à Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Certifié sincère et conforme

MEDITERRANEAN STRATEGICAL INVESTMENTS S.A.

A. BOULHAIS / J-R. BARTOLINI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013034748/16.

(130042485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Meccanica Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 148.995.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société MECCANICA REINSURANCE S.A.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013034746/11.

(130042375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Vencorp S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 108.259.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2013.

Référence de publication: 2013034910/11.

(130042679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Life Medical Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 170.321.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 8 novembre 2012 entre la société Vacon Properties S.A. et Life Medical Ventures 2 UG, une société de droit allemand, ayant son siège social au Maximilianstrasse 52, D-80538 Munich, Allemagne, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Munich sous le numéro HRB 203698, que Vacon Properties S.A. a cédé 30.000 parts sociales de la Société, à Life Medical Ventures 2 UG avec effet au 8 novembre 2012.

Luxembourg, le 11 mars 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013034726/16.

(130042274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Maffay S.A., Société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 172.280.

—
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 7 novembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 décembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013034733/14.

(130042528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Push The Brand S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 136, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 101.205.

—
L'an deux mille treize, le sept février;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme régie par les lois panaméennes "TOURNAI OVERSEAS S.A.", établie et ayant son siège social à Panama, East 53rd Street Marbella, MMG Building, 2nd Floor, (République de Panama), inscrite au Registro Público de Panama, Mercantil, sous le numéro 756582,

ici représentée par Monsieur Julio GONÇALVES TEIXEIRA DA SILVA, directeur financier, né à Rego (Portugal), le 7 avril 1973, demeurant à L-3321 Berchem, 8, rue Oscar Romero, en vertu d'une procuration générale sous seing privé lui délivrée en date du 4 janvier 2012, sans indication de la durée de validité.

Une copie de ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "PUSH THE BRAND S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-5811 Fentange, 136, rue de Bettembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 101205, a été constituée originairement constituée sous la dénomination de "L.G. CONSULTING", suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 27 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 815 du 9 août 2004,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Luxembourg;

* en date du 27 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 208 du 30 janvier 2006;

* en date du 13 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 624 17 avril 2007, contenant notamment l'adoption de la dénomination actuelle; et

* en date du 2 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1371 du 5 juillet 2007;

- Que suite à un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2678 du 31 octobre 2012, la Société projetait le transfert du siège social au Portugal et plus précisément à Rua Fernandes Martins, Lote 8 - 3° Dt°, freguesia de St° Antonio dos Olivais e Concelho de Coimbra, P-3030-300 Coimbra;

- Qu'après avoir constaté, lors de la procédure de ratification et approbation dudit transfert transfrontalier du siège social au Portugal, la non-disponibilité de la dénomination sociale adoptée lors du prédit acte du 19 juillet, savoir "DE-BATER TALENTOS LDA", la partie comparante, en tant que seule et unique associée actuelle de la Société (l'"Associée Unique"), décide, et ceci afin de parfaire aux critères et exigences des autorités portugaises, de prendre, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique examine et approuve, les comptes sociaux à savoir les bilan et compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2012, tels que ces comptes lui sont soumis par les gérants.

Une copie desdits comptes sociaux, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de l'Associée Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour en faire partie intégrante.

L'Associée Unique donne décharge pleine et entière aux gérants en fonction pour l'exécution de leurs mandats jusqu'en date de ce jour.

Deuxième résolution

L'Associée Unique maintient sa volonté de changer la nationalité de la Société, actuellement encore de droit luxembourgeois, en société de droit portugais et de transférer le siège social de la Société à Coimbra (Portugal), sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera d'exister sous la nationalité portugaise.

Ce changement de nationalité et ce transfert de siège social ne donneront lieu ni légalement, ni fiscalement, à la constitution d'une personne juridique nouvelle.

La prédite situation intérimaire est à considérer comme comptes de clôture au Luxembourg et en même temps comme comptes d'ouverture au Portugal, comme pays d'accueil.

Troisième résolution

L'Associée Unique décide d'établir le siège social de la Société à Rua Fernandes Martins, Lote 8 - 3° Dt°, freguesia de St° Antonio dos Olivais e Concelho de Coimbra, P-3030-300 Coimbra (Portugal).

La Société ne maintiendra pas de succursale ni d'autre entité juridique au Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide:

- de modifier les statuts de la Société de façon à les rendre conformes à la législation portugaise;
- d'adopter la forme d'une "sociedade unipessoal por quotas de responsabilidade limitada" de droit portugais;
- de changer la dénomination sociale en "COIMMARCA, UNIPESSOAL, LDA";
- d'adopter pour objet social la teneur ci-après reproduite à l'article 3 des statuts refondus; et
- de procéder à une refonte des statuts de la Société afin de les conformer aux prescriptions de la loi portugaise, et de leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1. Tipo e firma.** A sociedade é comercial, adopta o tipo de sociedade unipessoal por quotas de responsabilidade limitada e a denominação: "COIMMARCA, UNIPESSOAL, LDA", com NIPC/510467172.

Art. 2. Sede.

1. A Sociedade tem a sua sede na Rua Fernandes Martins, Lote 8 - 3° Dt°, 3030-300 Coimbra, na freguesia de Santo Antonio dos Olivais e concelho de Coimbra.

2. A gerencia da sociedade pode, por simples deliberação, deslocar, livremente, a sede, dentro do mesmo concelho ou para concelho limítrofe, podendo, da mesma forma, criar sucursais, agências, delegações ou outras formas locais de representação no território nacional ou no estrangeiro.

Art. 3. Objecto Social.

1. A sociedade tem por objeto principal a Atividade de Marketing e Publicidade. Mediação de Seguros.

Art. 4. Capital. O capital social é de € 12.400,00 (Doze mil E quatrocentos euros), integralmente subscrito e realizado em numerário, e corresponde a uma quota, de valor nominal de € 12.400,00, pertencente ao sócio "TOURNAI OVERSEAS, S.A", sociedade anónima, com sede social sita em East 53rd Street Marbella, MMG Building, 2nd Floor, República

do Panamá, pessoa coletiva em Portugal n.º980484790, inscrita no Registo do Comercio das Sociedades no Panamá sob o n.º 756582.

Art. 5. Obrigações de Prestações Suplementares de Capital. Por deliberação dos sócios, poderão ser feitas à sociedade, prestações suplementares de capital, até ao limite de dez vezes o valor do capital social, devendo as respectivas condições serem aprovadas em Assembleia-geral.

Art. 6. Obrigações de Suprimentos de Capital. Por deliberação dos sócios, pode ser feita à sociedade, os suprimentos de que a mesma carecer, que serão reembolsáveis quando julgados indispensáveis, sendo a data e a forma de restituição fixada em Assembleia-geral, que delibere o reembolso.

Art. 7. Gerencia.

1. É nomeado gerente, o Senhor: Julio Goncalves Teixeira da Silva, divorciado, natural da freguesia do Rego, concelho de Cabeceiras de Basto, residente em Rue Óscar Romero, 8, L-3321 Berchem, Luxemburgo, portador do Cartão de Cidadão número 10079585 4ZZ1, válido até 17/08/2016, Contribuinte Fiscal n.º202283126;

2. A gerencia será remunerada ou não, consoante o que vier a ser deliberado, em Assembleia-geral, pelos sócios, que fixarão o valor da remuneração, sendo caso disso, podendo tal remuneração consistir, total ou parcialmente, em participação nos lucros da Sociedade.

3. A gerencia não pode vincular a sociedade em negócios de favor, que através do aval, saque ou aceite de letras, ou concessão de quaisquer tipos de garantias relativas a actividades alheias ao objecto social.

4. A gerencia poderá, ainda, em ampliação dos seus poderes normais:

- a) Comprar, vender e permutar quaisquer bens móveis e imóveis, incluindo automóveis;
- b) Celebrar contratos de locação financeira;
- c) Contrair empréstimos ou outro tipo de financiamento e realizar operações de crédito que sejam permitidas por Lei, prestando as garantias exigidas pelas entidades mutuantes;
- d) Participar no capital de outras sociedades.

Art. 8. Forma de Obrigar. A sociedade vincula-se, em juízo ou fora dele, activa e passivamente, em todos os seus actos e contratos, pela intervenção de um gerente.

Art. 9. Exercício Económico da Sociedade. Em derrogação, o primeiro exercício tem início hoje e terminará em 31 de Dezembro de 2013.

Art. 10. Assembleias Gerais.

1. As Assembleias-gerais serão convocadas por meio de carta registada, com aviso de recepção, dirigidas aos sócios com a antecedência mínima de 8 (oito) dias, devendo constar do respectivo aviso o dia, hora, local e ordem de trabalhos.

2. Os sócios podem livremente designar quem os represente nas Assembleias-gerais.

Art. 11. Cessão de Quotas.

1. Qualquer um dos sócios só poderá ceder as suas quotas entre sócios ou a terceiros com o prévio e expresso consentimento da Sociedade concedido por deliberação da Assembleia-geral, tomada por maioria dos votos expressos.

2. Quer na cessão onerosa, quer na cessão a título gratuito de quotas a terceiros, tem o direito de preferéncia, a Sociedade e os sócios não cedentes, sucessivamente, prevalecendo o direito de preferéncia atribuído à Sociedade sobre o direito de preferéncia atribuídos aos sócios.

3. O sócio que pretender ceder a respectiva participação, deverá comunicar à Sociedade, por carta registada com aviso de recepção, a projectada cessão, os respectivos termos e o nome do previsto ou previstos cessionários, bem como, no caso de cessão gratuita, o valor que atribui à participação.

4. A Sociedade deverá comunicar ao sócio se deseja ou não adquirir a participação cedenda, no prazo de 30 (trinta) dias a contar da recepção da comunicação daquele.

5. No caso de exercício do direito de preferéncia, numa eventual cessão de quotas por parte de qualquer um dos sócios, a quota será paga, exactamente, pelo mesmo valor de aquisição.

6. Se a Sociedade não consentir na cessão e o(s) sócio(s) cedente(s) dela pretenderem afastar-se, ficam os preferentes indicados no n.º 2, obrigados a adquiri-la pelo valor que lhe corresponder segundo um balanço especialmente efectuado para esse fim, no prazo de quinze dias, em três prestações iguais, a liquidar trimestralmente, vencendo-se a primeira sessenta dias após a respectiva resolução.

Art. 12. Amortização das Quotas.

1. A Sociedade, por deliberação da Assembleia-geral, poderá amortizar qualquer quota nos seguintes casos:

- a) Com o consentimento do titular;
- b) Em caso de morte ou insolvência do sócio,
- c) Em caso de arresto, arrolamento ou penhora da quota;
- d) Se esta for cedida sem o prévio consentimento da sociedade;

- e) Quando a quota for legada ou cedida gratuitamente a não sócios;
 - f) Partilha judicial ou extrajudicial de quota, na parte em que não for adjudicada ao seu titular;
 - g) Quando os sócios violarem qualquer das obrigações que lhes derivam do pacto social, da Lei ou de deliberação social validamente proferida, ou quando pratiquem um acto de grave deslealdade para com a Sociedade ou para com algum dos outros sócios, ou lhes seja imputada violação grave das suas obrigações profissionais ou deontológicas;
 - h) Sempre que se verifique que o sócio se encontre impossibilitado, de modo permanente, de realizar a prestação de trabalho a que se obrigou para com a Sociedade.
2. Se a Sociedade deliberar a amortização da quota, por esta ter sido objecto de transmissão não voluntária entre vivos, bem como nos casos das anteriores alíneas, o respectivo valor será o valor nominal da quota ou o seu valor contabilístico, consoante o que for mais baixo, e o seu pagamento será feito em 10 (dez) prestações trimestrais iguais e sucessivas, a não ser que outro regime seja acordado entre a Sociedade e os interessados.
3. A quota amortizada figurará no balanço como tal, podendo, porém, os sócios deliberar nos termos legais a correspondente redução do capital ou o aumento do valor das restantes quotas, ou, ainda, a criação de uma ou mais quotas de valor nominal compatível para a alienação a sócios ou terceiros.

Art. 13. Concorrência. Afastando-se qualquer sócio (ou sócios) da Sociedade, não poderá o mesmo exercer idêntica actividade por conta própria ou noutra sociedade nos seguintes 5 (cinco) anos.

Art. 14. Distribuído de Resultados. Os lucros distribuíveis terão a aplicação que for deliberada em Assembleia-geral por maioria simples dos votos correspondentes ao capital social.

Art. 15. Dissoluto.

- 1. A Sociedade dissolve-se nos termos da Lei.
- 2. Na hipótese de dissolução, os sócios procederão à liquidação e subsequente partilha entre si do património social, depois de pagos os credores.
- 3. Durante os 5 (cinco) primeiros anos, a Sociedade pode dissolver-se por deliberação da Assembleia-geral.

Art. 16. Outros.

- 1. A sociedade poderá, nos termos permitidos por Lei, sob qualquer forma legal que entender mais conveniente, associar-se com outras entidades, para formar ou participar em sociedades, agrupamentos complementares, consórcios, associações em participação, ou outras sociedades reguladas por leis especiais, além de poder adquirir e alienar participações em sociedades, mesmo que o objecto dos mesmos, não coincida no todo ou em parte com aquele que a sociedade está exercendo.
- 2. A Sociedade poderá nomear mandatários ou procuradores da mesma para a prática de determinados actos ou categorias de actos, conferindo tais poderes através de instrumento de procuração.

Art. 17. Normas Dispositivas. As normas legais dispositivas poderão ser derogadas por deliberação dos sócios, salvo nos casos em que contrariem o disposto no contrato de sociedade.

Art. 18. Disposições Transitórias. Tudo o que não estiver previsto nos presentes Estatutos, será regido pelas disposições legais à data em vigor."

Cinquième résolution

L'Associée Unique accepte la démission de Monsieur Julio GONÇALVES TEIXEIRA DA SILVA et de Madame Sonia Maria DA COSTA OLIVEIRA GONCALVES de leurs fonctions de gérants et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

Sixième résolution

L'Associée Unique confère à Monsieur Julio GONÇALVES TEIXEIRA DA SILVA, tous pouvoirs pour représenter la Société au Grand-Duché de Luxembourg devant toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes restant encore à accomplir en relation avec le transfert du siège et l'abandon de sa nationalité.

Septième résolution

L'Associée Unique confère tous pouvoirs à Monsieur Julio GONÇALVES TEIXEIRA DA SILVA pour représenter la Société devant toutes instances administratives et fiscales au Portugal à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la Société par les autorités portugaises compétentes, et accomplir toutes formalités nécessaires à l'immatriculation de la Société au Registo de Comércio e de Sociedades do Coimbra (Portugal).

Condition suspensive

Les résolutions 2 à 5 ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'immatriculation de la Société au Registo de Comércio e de Sociedades do Coimbra (Portugal) par les autorités portugaises compétentes.

La procédure de radiation de la Société sera effectuée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dès réception de l'extrait attestant de son inscription auprès du Registo de Comércio e de Sociedades do Coimbra au Portugal.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros et la partie comparante, en tant qu'associée unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. GONÇALVES TEIXEIRA DA SILVA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 février 2013. LAC/2013/6481. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013031346/202.

(130037874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Bayvee S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 73.882.

En date du 4 Mars 2013, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

Organe: Conseil d'Administration

- Démission: Gokke Raymonde

Fonction: Administrateur

- Nomination: Rotteveel Joseph

Fonction: Administrateur

Mandat: Du 04/03/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

Raymonde Gokke

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2013035011/17.

(130043607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Enterprise Systems Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 175.518.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of February,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

Helmer Holding B.V., a company governed the laws of the Netherlands, with registered office at Amsterdam, Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, the Netherlands and registered with the Companies Register of Amsterdam under number 12030798 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Nicolas Gauzès, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 26 February 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

I. The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Enterprise Systems Technologies S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 18 February 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in the process of registration

with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

II. The Shareholder recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholder:

Agenda

1 To create ten (10) classes of shares, to be denominated class A ordinary shares, class B ordinary shares, class C ordinary shares, class D ordinary shares, class E ordinary shares, class F ordinary shares, class G ordinary shares, class H ordinary shares, class I ordinary shares, and class J ordinary shares, having such rights and privileges attached thereto as set out in the articles of incorporation of the Company following the amendments made as per item 7 of the present agenda.

2 To reduce the nominal value of each share from the current amount of twenty-five euro (EUR 25.-) to an amount of one euro (EUR 1.-), without reducing the amount of the share capital of the Company so that, as a consequence, the share capital of the Company shall be composed of twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having such rights and privileges attached thereto as set out in the articles of incorporation of the Company following the amendments made as per item 7 of the present agenda.

3 To convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, into twelve thousand five hundred (12,500) class A ordinary shares.

4 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred euro (EUR 100.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-).

5 To issue ten (10) new class A ordinary shares, ten (10) new class B ordinary shares, ten (10) new class C ordinary shares, ten (10) new class D ordinary shares, ten (10) new class E ordinary shares, ten (10) new class F ordinary shares, ten (10) new class G ordinary shares, ten (10) new class H ordinary shares, ten (10) new class I ordinary shares, and ten (10) new class J ordinary shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

6 To accept subscription for these new shares by the Company's sole shareholder and to accept payment in full for such new shares together with a share premium in a total amount of twenty million one hundred eighty-four thousand seven hundred forty euro (EUR 20,184,740.-) by a contribution in kind.

7 To amend articles 5, 7, 28 and 29 of the articles of incorporation of the Company without however amending the corporate object.

8 Miscellaneous.

III. The Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to create ten (10) classes of shares, to be denominated class A ordinary shares, class B ordinary shares, class C ordinary shares, class D ordinary shares, class E ordinary shares, class F ordinary shares, class G ordinary shares, class H ordinary shares, class I ordinary shares, and class J ordinary shares, having such rights and privileges attached thereto as set out in the articles of incorporation of the Company following the amendments made to them.

Second resolution

The Shareholder resolved to reduce the nominal value of each share from the current amount of twenty-five euro (EUR 25.-) to an amount of one euro (EUR 1.-), without reducing the amount of the share capital of the Company so that, as a consequence, the share capital of the Company shall be composed of twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having such rights and privileges attached thereto as set out in the articles of incorporation of the Company following the amendments made to them.

Third resolution

The Shareholder resolved to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, into twelve thousand five hundred (12,500) class A ordinary shares.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred euro (EUR 100.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-).

Fifth resolution

The Shareholder resolved to issue ten (10) new class A ordinary shares, ten (10) new class B ordinary shares, ten (10) new class C ordinary shares, ten (10) new class D ordinary shares, ten (10) new class E ordinary shares, ten (10) new class F ordinary shares, ten (10) new class G ordinary shares, ten (10) new class H ordinary shares, ten (10) new class I ordinary shares, and ten (10) new class J ordinary shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Subscription - Payment

The Shareholder, prenamed, represented as stated above, declared to subscribe for ten (10) new class A ordinary shares, ten (10) new class B ordinary shares, ten (10) new class C ordinary shares, ten (10) new class D ordinary shares, ten (10) new class E ordinary shares, ten (10) new class F ordinary shares, ten (10) new class G ordinary shares, ten (10) new class H ordinary shares, ten (10) new class I ordinary shares, and ten (10) new class J ordinary shares, each share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-), and to make payment in full for such new shares together with a share premium in an aggregate amount of twenty million one hundred eighty-four thousand seven hundred forty euro (EUR 20,184,740.-), by a contribution in kind consisting of a receivable in the total amount of twenty million one hundred eighty-four thousand eight hundred forty euro (EUR 20,184,840.-) (the "Contribution").

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Shareholder, represented as stated above, declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholder, represented as stated above, further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report"), which Report after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The conclusions of that Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to ten (10) new class A ordinary shares, ten (10) new class B ordinary shares, ten (10) new class C ordinary shares, ten (10) new class D ordinary shares, ten (10) new class E ordinary shares, ten (10) new class F ordinary shares, ten (10) new class G ordinary shares, ten (10) new class H ordinary shares, ten (10) new class I ordinary shares, and ten (10) new class J ordinary shares, having each a nominal value of one euro (EUR 1.-), to be issued with a total share premium of twenty million one hundred eighty-four thousand seven hundred forty euro (EUR 20,184,740.-)."

Sixth resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the new shares according to the above mentioned subscription.

Seventh resolution

The Shareholder resolved to amend articles 5, 7, 28 and 29 of the articles of incorporation of the Company in order to inter alia reflect the above resolutions but without amending the corporate object.

As a consequence articles 5, 7, 28 and 29 of the articles of incorporation of the Company shall from now on read as follows:

« **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) which is divided into:

- twelve thousand five hundred and ten (12,510) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- ten (10) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- ten (10) class C ordinary shares (the "Class C Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- ten (10) class D ordinary shares (the "Class D Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- ten (10) class E ordinary shares (the "Class E Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- ten (10) class F ordinary shares (the "Class F Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- ten (10) class G ordinary shares (the "Class G Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- ten (10) class H ordinary shares (the "Class H Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- ten (10) class I ordinary shares (the "Class I Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- ten (10) class J ordinary shares (the "Class J Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

« **Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one entire class of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class. In the case of a repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the Class J Ordinary Shares until the Class A Ordinary Shares).

The redemption price shall be set by reference to the higher of (a) the nominal value of each redeemed share and (b) the following formula: dividing (i) the total amount of any distributable sums less the portion of the Profit Entitlement to be allocated to the other classes of shares in accordance with Article 28 by (ii) the number of shares constituting the class to be redeemed. Redemption of shares may only be decided to the extent that sufficient distributable funds are available to settle the redemption price in full."

« **Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s).

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- each Class A Ordinary Share shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty-five per cent (0.65%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class B Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class C Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class D Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class E Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class F Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class G Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class H Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class I Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class J Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such share, (together the "Profit Entitlement"); and

any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares forming the then last outstanding class of shares in reverse alphabetical order (starting from the Class J Ordinary Shares until the Class A Ordinary Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.»

« **Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

- (i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;
- (ii) second, to the shareholders for the repayment of the nominal value of their shares in the Company; and
- (iii) third, to the holders of all classes of shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at six thousand one hundred euro (EUR 6,100,-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six février,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Helmer Holding B.V., une société régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à 2 Amsterdam, Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, the Pays-Bas, et immatriculée au Registre des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 12030798 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Nicolas Gauzès, avocat, professionnellement demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 26 février 2013.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

I. L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Enterprise Systems Technologies S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, constituée par un acte notarié en date du 18 février 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et en cour d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont encore jamais été modifiés.

II. L'Associé reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu de l'Associé:

Ordre du jour

1. Création de dix (10) catégories de parts sociales, dénommées parts sociales ordinaires de catégorie A, parts sociales ordinaires de catégorie B, parts sociales ordinaires de catégorie C, parts sociales ordinaires de catégorie D, parts sociales ordinaires de catégorie E, parts sociales ordinaires de catégorie F, parts sociales ordinaires de catégorie G, parts sociales ordinaires de catégorie H, parts sociales ordinaires de catégorie I et parts sociales ordinaires de catégorie J, ayant les droits et privilèges qui y sont attachés conformément aux statuts de la Société suite à leur modification telle que prévu sous le point 7 du présent ordre du jour.

2. Réduction de la valeur nominale de chaque part sociale émise du montant actuel de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à un montant d'un euro (EUR 1,-) sans réduction du montant du capital social de la Société pour qu'en conséquence, le capital social soit composé de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les droits et privilèges qui y sont attachés conformément aux statuts de la Société suite à leur modification telle que prévu sous le point 7 du présent ordre du jour.

3. Conversion des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale, en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de catégorie A.

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent euros (EUR 100,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-).

5. Émission de dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de

catégorie D, dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H, dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I et dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

6. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par l'associé unique de la Société et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt millions cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quarante euros (EUR 20.184.740,-) par un apport en nature.

7. Modification des articles 5, 7, 28 et 29 des statuts de la Société sans modification de l'objet social.

8. Divers.

III. L'Associé a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de créer dix (10) catégories de parts sociales, dénommées parts sociales ordinaires de catégorie A, parts sociales ordinaires de catégorie B, parts sociales ordinaires de catégorie C, parts sociales ordinaires de catégorie D, parts sociales ordinaires de catégorie E, parts sociales ordinaires de catégorie F, parts sociales ordinaires de catégorie G, parts sociales ordinaires de catégorie H, parts sociales ordinaires de catégorie I et parts sociales ordinaires de catégorie J ayant les droits et privilèges qui y sont attachés conformément aux statuts de la Société suite à leur modification.

Seconde résolution

L'Associé a décidé de réduire la valeur nominale de chaque part sociale émise du montant actuel de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à un montant d'un euro (EUR 1,-) sans réduction du montant du capital social de la Société pour qu'en conséquence, le capital social soit composé de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les droits et privilèges qui y sont attachés conformément aux statuts de la Société suite à leur modification.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale, en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de catégorie A.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent euros (EUR 100,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-).

Cinquième résolution

L'Associé a décidé d'émettre dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H, dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I et dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J, chaque part sociale de chaque catégorie ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Souscription - Libération

L'Associé, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire les dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H, dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I et dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt millions cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quarante euros (EUR 20.184.740,-), par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de vingt millions cent quatre-vingt-quatre mille huit cent quarante euros (EUR 20.184.840,-) (l'«Apport»).

La preuve de la propriété de l'Apport par l'Associé a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé, représenté comme mentionné ci-dessus, a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé, représenté comme mentionné ci-dessus, a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»), ce Rapport qui après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Les conclusions dudit Rapport sont les suivantes:

«Sur base de la méthode d'évaluation telle que décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale de dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H, dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I et dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) à émettre avec une prime d'émission totale de vingt millions cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quarante euros (EUR 20.184.740,-).»

Sixième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Septième résolution

L'Associé a décidé de procéder à la modification des articles 5, 7, 28 et 29 des statuts de la Société afin de refléter inter alia les résolutions ci-dessus mais sans modifier la clause relative à l'objet social.

En conséquence les articles 5, 7, 28 et 29 des statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) qui est divisé en:

- douze mille cinq cent et dix (12.510) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- dix (10) parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- dix (10) parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- dix (10) parts sociales ordinaires de catégorie D (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- dix (10) parts sociales ordinaires de catégorie E (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- dix (10) parts sociales ordinaires de catégorie F (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- dix (10) parts sociales ordinaires de catégorie G (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- dix (10) parts sociales ordinaires de catégorie H (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- dix (10) parts sociales ordinaires de catégorie I (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées; et
- dix (10) parts sociales ordinaires de catégorie J (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

« **Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le capital émis de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales, y compris par l'annulation d'une catégorie de parts sociales entière suite au rachat et à l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette catégorie. En cas de rachat et annulation d'une catégorie entière de parts sociales, ce rachat et cette annulation doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J jusqu'aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A).

Le prix de rachat doit être fixé par référence au montant le plus élevé entre (a) la valeur nominale de chaque part sociale rachetée, et (b) le montant calculé selon la formule suivante: division (i) du montant total de toutes les sommes distribuables moins la partie du Droit au Bénéfice attribuable aux autres catégories de parts sociales conformément à l'Article 28 par (ii) le nombre de parts sociales constituant la catégorie devant être rachetée. Le rachat ne peut être décidé

que dans la mesure où des fonds distribuables suffisants sont disponibles pour permettre le paiement intégral du prix de rachat.»

« **Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés.

Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué de la manière suivante:

- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie A aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie B (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante pour cent (0,60%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie C (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie D (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie E (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie F (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie G (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie H (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie I (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie J (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale de cette part sociale (ensemble le «Droit au Bénéfice»), et

après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende sera distribué intégralement à toutes les parts sociales constituant la dernière catégorie de parts sociales alors en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J jusqu'aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A).

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.»

« **Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

- (i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;
- (ii) en deuxième lieu, aux associés pour le remboursement de la valeur nominale de leurs parts sociales dans la Société; et
- (iii) en troisième lieu, aux détenteurs de toutes les catégories de parts sociales suivant les règles de priorité et les proportions nécessaires afin d'aboutir sur une base globale au même résultat économique que les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à six mille cent euros (EUR 6.100,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la

Signé: N. Gauzès, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 28 février 2013. REM/2013/324. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 11 mars 2013.

Référence de publication: 2013034123/415.

(130041614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

THL GCO Investments II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.743.

—
EXTRAIT

En date du 5 mars 2013, l'associé unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

- la démission de Scott Jaeckel en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 19 février 2013;
- la démission de Jim Carlisle en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 19 février 2013.

A compter du 19 février 2013, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Virginia Strelen, gérant;
- Jacques de Patoul, gérant;
- Charles Holden, gérant;
- Soren Luther Oberg, gérant.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

Référence de publication: 2013034887/19.

(130042328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Star Trade, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 89.749.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "General Meeting") of the public limited liability company (société anonyme) existing under the name of "STAR TRADE S.A.", governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 89749, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated 28 October 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1741 page 83522 dated 6 December 2002 (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended on 8 May 2003 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 731 page 35051 dated 10 July 2003.

The meeting was opened by Ms. Carmen André, Lawyer, residing professionally in Luxembourg.

Being in the chair, who appointed as secretary, Ms. Andreea Antonescu, Attorney at Law, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Mrs. Martine Gerber, Attorney at Law, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

1. The agenda of the meeting is the following

- a. Approval of the interim financial statements established for the period from 1st January 2012 to the day of putting the Company into liquidation (the "Interim Financial Statements");
- b. Vote on the discharge of the board of directors of the Company for the performance of their duties for the period from 1st January 2012 to the day of putting the Company into liquidation;

- c. Early dissolution of the Company and putting of the Company into liquidation;
- d. Appointment of a liquidator ("liquidateur") and determination of its powers; and
- e. Miscellaneous.

2. The shareholders represented at the meeting, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, signed "ne varietur" by the proxyholders of the represented shareholders, the members of the bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

3. As a result of the aforementioned attendance list, all the one thousand (1,000) shares issued are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the shareholders, the shareholders took the following resolutions:

First resolution

The General Meeting RESOLVES to approve the Interim Financial Statements.

Second resolution

The General Meeting RESOLVES to grant discharge to the members of the board of directors of the Company with respect to the performance of their duties for the period from 1st January 2012 to the date hereof.

Third resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the General Meeting RESOLVES to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Fourth resolution

The General Meeting DECIDES to appoint as liquidator ("liquidateur") of the Company:

- ODD Financial Services S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 41014 (the "Liquidator").

The aforesaid Liquidator ("liquidateur") must realise the whole of the assets and liabilities of the Company. The Liquidator ("liquidateur") is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company, especially the Interim Financial Statements drawn up as at 21 December 2012.

The Liquidator ("liquidateur") may under its own responsibility and regarding special or specific transactions, delegate such part of its powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator ("liquidateur") binds validly and without limitation the Company in the process of being liquidated.

The Liquidator ("liquidateur") has the authority to perform and execute all transactions provided for in Articles 144 and 145 of the Law, without specific authorisation therefore from a general shareholders' meeting.

The Liquidator ("liquidateur") may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts or it may transfer all assets and liabilities of the Company to its sole shareholder upon commitment of the latter to pay any debts incurred presently or in the future.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme existant sous la dénomination «STAR TRADE S.A.», régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89749, constituée suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, daté du 28 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro

1741 page 83522 en date du 6 décembre 2002 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés en date du 8 mai 2003 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 731 page 35051 en date du 10 juillet 2003.

L'assemblée s'est ouverte sous la présidence de Mlle Carmen André, Juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Désignant comme secrétaire, Mlle Andreea Antonescu, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur, Mme Martine Gerber, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

1. La présente assemblée a pour ordre du jour:

- a. Approbation des états financiers intérimaires établis pour la période allant du 1^{er} janvier 2012 au jour de la mise en liquidation de la Société (les "Etats Financiers Intérimaires");
- b. Vote sur la décharge au conseil d'administration de la Société pour l'exercice de leur mandat durant la période allant du 1^{er} janvier 2012 au jour de la mise en liquidation de la Société;
- c. Dissolution anticipée de la Société et mise en liquidation de la Société;
- d. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs; et
- e. Divers.

2. Que les actionnaires représentés à l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence, signée et validée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, qui restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés resteront également annexées au présent acte.

3. Qu'au vu de la prédite liste de présences, toutes les mille (1.000) actions émises sont représentées à la présente assemblée, qui est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur les différents points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été approuvés par les actionnaires, les actionnaires prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale DECIDE d'approuver les Etats Financiers Intérimaires.

Seconde résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de donner décharge aux membres du conseil d'administration de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats pour la période allant du 1^{er} janvier 2012 jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), l'Assemblée Générale DECIDE de dissoudre la Société et de procéder à sa mise en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de nommer en tant que liquidateur de la Société:

- ODD Financial Services S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41014, (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société.

Le Liquidateur est dispensé de l'obligation de dresser un inventaire et peut à ce titre se référer pleinement aux écritures de la Société sur la comptabilité de la Société, en particulier les Etats Financiers Intérimaires au 21 décembre 2012.

Le Liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le Liquidateur peut engager valablement et sans limitation la Société en cours de liquidation.

Le Liquidateur dispose du pouvoir pour toutes les opérations prévues aux Articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Le Liquidateur peut payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes ou il peut transférer tout l'actif et le passif de la Société à son associé unique sur accord de ce dernier de payer toutes les dettes actuelles encourues ou futures.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est terminée.

Frais

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande de la même comparante, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE notarié, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: André, Antonescu, Gerber, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17741. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Santoni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013031402/143.

(130037820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Cinquestrel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 147.825.

I. Extrait des Résolutions circulaires prises par le Conseil d'Administration avec effet à la date de la dernière signature, soit le 12 mars 2013

1^{ère} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société au 50, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, avec effet immédiat.

3^{ème} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de nommer comme Président du Conseil d'Administration et conformément à l'article 7, alinéa 1 des statuts de la Société, Madame Brigitte DENIS, Administrateur, née le 12 avril 1966 à Rossignol (Belgique), résidant professionnellement au 163 Rue du Kiem, L-8030 Strassen. Elle exercera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la Société, à savoir jusqu'en l'an 2014.

II. Changement d'adresse

La Société a été informée du changement d'adresse des administrateur, Monsieur Dominique RANSQUIN, Madame Cornelia METTLEN et Madame Brigitte DENIS, ayant désormais son adresse au 163 Rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013035060/22.

(130043072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Centuria Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 98.238.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 19 février 2013

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

- Renouvellement du mandat de la société Cyan S.à r.l., société à responsabilité limitée établie ayant son siège social au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B136122, en qualité d'Administrateur et ayant comme représentant permanent Monsieur Thierry Grosjean, ayant comme adresse professionnelle le 14 rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, avec effet immédiat.

- Renouvellement du mandat de la société Magenta S.à r.l., société à responsabilité limitée établie ayant son siège social au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B141085 en qualité d'Administrateur et ayant comme représentant permanent Madame Claudia Schweich, ayant comme adresse professionnelle le 14 rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, avec effet immédiat.

- Renouvellement du mandat de la société Sépia S.à r.l., société à responsabilité limitée établie ayant son siège social au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

sous le numéro B117310 en qualité d'Administrateur et ayant comme représentant permanent Madame Claudia Schweich, ayant comme adresse professionnelle le 14 rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, avec effet immédiat.

- Renouvellement du mandat, avec effet immédiat, de la société Kohnen & Associés S.à r.l., ayant son siège social au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114190, aux fonctions de commissaire aux comptes.

Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2013.

Pour Centuria Investment S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013035054/32.

(130043231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Cross Applications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 128.154.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 3 septembre 2012 que:

- L'adresse de l'administrateur Steve Lang a changé au 100, rue des Champs L-8053 Bertrange.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à l'échéance, Monsieur Steve LANG, demeurant 100, rue des Champs L-8053 Bertrange, Monsieur Yves SCHMIT, demeurant 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg et Madame Carine BITTLER, demeurant 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg sont réélus administrateurs pour une durée de 6 ans

Comptabilux S.A. ayant son siège 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg est réélu commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans

L'ensemble des mandats prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013035048/21.

(130043013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

BRAM Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 52.028.

—
En date du 18 Février 2013, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

Organe: Conseil d'Administration

- Démission: Seen Albert,

Fonction: Administrateur, Administrateur -Délégué

- Nomination: Schreuders, Bastiaan, Lodewijk Melchior,

Fonction: Administrateur, Administrateur -Délégué

Mandat: Du 18/02/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

- Démission: Nellinger Gerhard

Fonction: Commissaire aux Comptes

- Nomination: a&c Management Services Sàrl

Fonction: Commissaire aux Comptes

Mandat: Du 18/02/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 80, Rue des Romains, L-8041 Strassen

- Confirmation:

Raymonde Gokke

Fonction: Administrateur

Mandat: Du 18/02/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

- Ancienne dénomination: Suxeskey S.A.

- Nouvelle dénomination: Andréas Capital Suxeskey S.A. (Effectif depuis le 27/12/2012)

Fonction: Administrateur

Mandat: Du 18/02/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

Raymonde Gokke

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2013035028/33.

(130043609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

BORN INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 133.683.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15 février 2013.

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée accepte les démissions

- de la société AUDIT TRUST S.A. de son poste de Commissaire aux Comptes

- de la société LANNAGE S.A. de son poste d'administrateur

- de la société VALON S.A. de son poste d'administrateur

- de la société KOFFOUR S.A. de son poste d'administrateur

2. L'assemblée décide de nommer en remplacement

- Monsieur Pascal HENNUY, demeurant professionnellement 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg au poste d'administrateur et d'administrateur délégué

- Monsieur François DIFFERDANGE, demeurant professionnellement 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg au poste d'administrateur

- Monsieur Tom DONOVAN demeurant Glenvara Park 79 Knocklyon Dublin 16 Irlande au poste d'administrateur

- la société JAWER CONSULTING SA ayant son siège au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg au poste de Commissaire aux Comptes.

Les mandats ainsi attribués viendront à échéance en 2019.

3. L'assemblée décide de transférer le siège social du 42, Rue de la Vallée L-2661 Luxembourg au 241, Route de Longwy L-1941 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013035023/28.

(130043291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Utu Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.422.800,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.987.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que la dénomination de l'un des associés de la Société, HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Compte Agrée HSBC no. 914969 a changé en HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Compte Agrée HSBC no. 697909.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mars 2013.

Référence de publication: 2013034899/14.

(130042370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

AFI (East-Central Europe) Development S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

TMF Corporate Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2013034968/12.

(130043652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

AFPC Australian Finance and Participation Company S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 49.350.

En date du 1^{er} Février 2013, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

Organe: Verwaltungsrat

- Démission: Seen Albert,

Fonction: Verwaltungsratsmitglied

- Nomination: Schreuders, Bastiaan, Lodewijk Melchior,

Fonction: Verwaltungsratsmitglied

Mandat: Du 01/02/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

- Démission: Nellinger Gerhard

Fonction: Commissaire aux Comptes

- Nomination: a&c Management Services Sàrl

Fonction: Commissaire aux Comptes

Mandat: Du 01/02/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 80, Rue des Romains, L-8041 Strassen

- Confirmation:

Gokke Raymonde

Fonction: Verwaltungsratsmitglied

Mandat: Du 01/02/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

- Ancienne dénomination: Suxeskey S.A.

- Nouvelle dénomination: Andreas Capital Suxeskey S.A. (Effectif depuis le 27/12/2012)

Fonction: Verwaltungsratsmitglied représentant par: Schreuders Bastiaan Lodewijk Melchior

Mandat: Du 01/02/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

Raymonde Gokke

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2013034969/34.

(130043608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

**STK S.A., Société Anonyme,
(anc. STK Metall S.à.r.l.).**

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 19.976.

L'an deux mille treize, le quatre février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1. - Monsieur Hans TIEDEKEN, commerçant, né à Wilhelmshaven (Allemagne), le 1^{er} août 1943, demeurant à D-54294 Trèves, Ottostrasse, 21B,

détenteur de trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.999) parts sociales.

2. - Madame Petra TIEDEKEN-SCHUH, commerçante, née à Luxembourg, le 25 août 1965, demeurant à D-54290 Trèves, Hawstrasse, 2,

détentrice d'une (1) part sociale.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "STK METALL S. à r.l." (numéro d'identité 1982 24 05 242), avec siège social à L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 19.976, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Diferdange, en date du 18 novembre 1982, publié au Mémorial C, numéro 10 du 13 janvier 1983 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 30 mars 2001, publiée au Mémorial C, numéro 505 du 30 mars 2002,

ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'accepter les démissions de Madame Petra TIEDEKEN-SCHUH et de Messieurs Hans TIEDEKEN et Udo FISCHER comme gérants de la société et de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Les associés décident de transformer la société à responsabilité limitée «STK METALL S. à r.l.» en une société anonyme, et ce avec effet à compter du 1^{er} janvier 2013.

Cette transformation n'entraînera pas création d'un être moral nouveau et c'est toujours la même société qui sous la même personnalité juridique mais sous une autre forme, continuera d'exister entre les propriétaires des actions ci-après créées en remplacement des parts sociales de la société à responsabilité limitée actuellement transformée et tous ceux qui pourront devenir actionnaires par la suite.

La prédite transformation a été examinée par la société coopérative «PricewaterhouseCoopers», ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, c/o Madame Christiane SCHAUS, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'un rapport daté de ce jour, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

La conclusion du prédit rapport est la suivante:

«Conclusion

Sur base de notre examen, aucun fait n'a été porté à notre connaissance qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'actif net ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions représentatives du capital social.»

Troisième résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société en «STK S.A.».

Quatrième résolution

Les associés décident d'établir les statuts de la société anonyme comme suit:

"Kapitel I. - Benennung, Sitz, Gesellschaftszweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine anonyme Gesellschaft gegründet unter der Bezeichnung "STK S.A.".

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Niederanven.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Eine solche Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft. Die Bekanntmachung von einer solchen Verlegung des Gesellschaftssitzes wird vorgenommen und Dritten zu Kenntnis gebracht durch das Organ der Gesellschaft, welches unter den gegebenen Zuständen am besten hierzu befähigt ist.

Art. 3. Die Gesellschaft ist gegründet für eine unbestimmte Dauer.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Bewirtschaftung eines Metall- und Apparatebauunternehmens, von Schlosserei- und Schweisserwerkstätten, eines Planungs- und Baubüros, sowie der An- und Verkauf aller Artikel dieses Geschäftszweiges.

Sie übernimmt den Kundendienst, die Wartung und Reparatur von Maschinen und Industrieanlagen, die Vertretung, Ein- und Ausfuhr, An-, Verkauf und Vermietung von Maschinen und Industrieausrüstung. Sie kann sämtliche kaufmännische, industrielle, mobiliare, immobilare und finanzielle Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann sich unter irgendwelcher Form an Unternehmen oder Geschäften beteiligen, falls diese Unternehmen oder Geschäfte einen Zweck verfolgen, der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Kapitel II. - Gesellschaftskapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf einhunderttausend Euro (€ 100.000.-) und ist eingeteilt in viertausend (4.000) Aktien von je fünfundzwanzig Euro (€ 25.-).

Nach Wahl ihrer Besitzer können die Aktien in einzelne Aktien darstellende Zertifikate, oder in Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien sind Namens- oder Inhaberaktien, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Kapitel III. - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre der Gesellschaft sind oder nicht. Sie werden ernannt für eine sechs Jahre nicht überschreitende Amtszeit, durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche dieselben zu jeder Zeit abberufen kann.

Wenn die Gesellschaft nur von einem Aktionär gegründet wird oder wenn bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass die Gesellschaft nur mehr aus einem Aktionär besteht, kann der Verwaltungsrat auf ein Mitglied begrenzt werden, dies bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung in welcher festgestellt wird dass die Gesellschaft mehr als ein Aktionär besitzt.

Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates, die Dauer ihrer Amtszeit und ihre Bezüge werden durch die Generalversammlung der Aktionäre festgesetzt.

Art. 7. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat tritt zusammen durch Einberufung durch den Vorsitzenden, so oft das Interesse der Gesellschaft es verlangt. Jedesmal wenn zwei Vorstandsmitglieder es verlangen, muss der Verwaltungsrat einberufen werden.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist mit den weitgehendsten Vollmachten versehen, um alle, mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängenden Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen.

Sämtliche Handlungen, welche nicht durch das Gesetz oder durch gegenwärtige Satzung ausdrücklich der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat kann, unter den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschüsse auf Dividenden auszahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verpflichtet unter allen Umständen, im Falle von einem einzigen Verwaltungsratsmitglied, durch die einzige Unterschrift von diesem Verwaltungsratsmitglied, und im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, wovon obligatorisch diejenige des geschäftsführenden Verwalters, oder durch die Einzelunterschrift des geschäftsführenden Verwalters, es sei denn, dass spezielle Entscheidungen getroffen wurden über Bevollmächtigung und Stellvertretung des Verwaltungsrates, so wie vorgesehen in Artikel 10 der gegenwärtigen Satzung.

Art. 10. Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern kann der Verwaltungsrat seine Vollmachten in bezug auf die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft an eines oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates übertragen; diese haben den Titel von geschäftsführenden Verwaltern.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die gesamte Geschäftsverwaltung der Gesellschaft oder eine bestimmte Abzweigung davon an einen oder mehrere Geschäftsführer übertragen, oder für bestimmte Anliegen Sondervollmachten an einen oder mehrere, von ihm ausgewählte Prokuristen abgeben, die weder Mitglied des Verwaltungsrates, noch Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen.

Kapitel IV. - Aufsicht

Art. 11. Die Aufsicht der Gesellschaft unterliegt einem oder mehreren Kommissaren, die ernannt werden durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Anzahl, ihre Bezüge und ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf, festlegt.

Kapitel V. - Generalversammlung

Art. 12. Die jährliche Generalversammlung findet statt im Gesellschaftssitz oder an dem in der Einberufung vorgesehenen Ort, am vierten Donnerstag des Monats Juni eines jeden Jahres, um 14:00 Uhr.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

Kapitel VI. - Geschäftsjahr, Verteilung des Reingewinnes

Art. 13. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 14. Der Reingewinn besteht aus dem Überschuss welcher verbleibt nach Abzug von der Bilanz von jedwelchen und sämtlichen Kosten und Abschreibungen der Gesellschaft. Von diesem Reingewinn werden fünf Prozent (5,00%) dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; diese Zuführung ist nicht mehr zwingend wenn der Reservefonds zehn Prozent (10,00%) des Gesellschaftskapitals darstellt.

Falls jedoch der Reservefonds aus welchem Grunde es auch sei, benützt werden sollte, so sind die jährlichen Zuführungen wieder aufzunehmen bis der Reservefonds ganz wieder hergestellt ist.

Der Überschuss steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Kapitel VII. - Auflösung, Liquidation

Art. 15. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden.

Die Liquidation erfolgt durch einen oder mehrere Liquidatoren, die sowohl physische Personen als auch Gesellschaften sein können, und ernannt werden durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Vollmachten und ihre Bezüge festsetzt.

Kapitel VIII. - Allgemeines

Art. 16. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung vorgesehen sind wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie diese Gesetze umgeändert wurden, hingewiesen."

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.
- 3) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué sera désigné par décision des actionnaires ci-dessous.

Souscription

Les articles de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

- Monsieur Hans TIEDEKEN, préqualifié, trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	3.999
- Madame Petra TIEDEKEN-SCHUH, préqualifiée, une action	1
Total: quatre mille actions	4.000

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement, ont été observées.

Décisions des actionnaires

Et aussitôt les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Les actionnaires décident de nommer trois administrateurs, à savoir:

- Monsieur Hans-Heinrich TIEDEKEN, commerçant, né à Wilhelmshaven (Allemagne), le 1^{er} août 1943, demeurant à D-54294 Trèves, Ottostrasse, 21B.

- Madame Petra TIEDEKEN-SCHUH, commerçante, née à Luxembourg, le 25 août 1965, demeurant à D-54290 Trèves, Hawstrasse, 2.

- Madame Margot TIEDEKEN, commerçante, née à Luxembourg, le 22 août 1947, demeurant à D-54294 Trèves, Ottostrasse, 21B.

Monsieur Hans-Heinrich TIEDEKEN, préqualifié, est nommé administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.

- 2) Les actionnaires décident de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

Monsieur Dirk TIEDEKEN, commerçant, né à Trèves (Allemagne), le 2 avril 1970, demeurant à D-54293 Trèves, Servaisstrasse, 16.

3) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

4) Le siège de la société est fixé à L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

Évaluation des frais

Les dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille sept cents euros (€ 1.700.-).

Déclaration

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la prédite société «STK METALL S. à r.l.», objet de la présente transformation en société anonyme et agir pour leur propre compte et certifient que la société ne se livre pas ou ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: TIEDEKEN, TIEDEKEN-SCHUH, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 13 février 2013. Relation: CAP/2013/513. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 21 février 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013030809/182.

(130037022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Nea Sophia, Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 52.435.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 12/03/2013.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2013034764/13.

(130042774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

O.F.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clémency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 76.489.

L'an deux mille douze, le vingt-et-un décembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«Polythema S.R.L.», une société italienne ayant son siège social au 10, Corso Re Umberto I, I-10121 Turin, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Turin sous le numéro 08702170013, (ci-après dénommée «l'Associée Unique»)

représentée par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 12 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La comparante est l'Associée Unique de la société à responsabilité limitée «O.F.C. S.à r.l.», ayant son siège social au L-4963 Clemency, 9, rue Basse, constituée suivant acte reçu par Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 775 le 23 octobre 2000, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 76489.

Les associés, représentés tels que décrits ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

II. Que les mille cinquante (1.050) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus.

III. Les associés tels que représentés déclarent avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux modalités légales relatives à la convocation de l'assemblée.
2. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société.
3. Nomination d'un liquidateur de la Société et détermination de ses pouvoirs.
4. Divers.

Première résolution

L'Associée Unique a décidé de renoncer aux modalités légales relatives à la convocation de l'assemblée.

Deuxième résolution

L'Associée Unique a décidé de dissoudre et de mettre la Société en liquidation, avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de nommer «DOUZE INVESTMENTS S.A.» une société constituée et régie sous les lois de la République de Panama, ayant son siège social à Via Espana and Elivra Mendez Street Panama, Republic of Panama, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Panama sous le numéro 513950, représentée par son représentant permanent Monsieur Philippe VANDERHOVEN, juriste, demeurant professionnellement au 9 rue Basse L-4963 Clemency, aux fonctions de liquidateur (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur dressera inventaire sur base des écritures de la société.

Au regard des résultats constatés dans son inventaire, le liquidateur sera autorisé à procéder conformément aux déclarations des articles 441 du code de commerce.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le Liquidateur préparera un rapport au terme de sa mission à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement huit cent quatre-vingt euros (880,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant, par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28/12/2012. Relation: LAC/2012/62878. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 05/03/2013.

Référence de publication: 2013031304/65.

(130038060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Agrotrade Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 159.473.

Les comptes consolidés au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Agrotrade Group S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013034952/11.

(130043276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

THL GCO Investments III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 111.744.

EXTRAIT

En date du 5 mars 2013, l'associé unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

- la démission de Scott Jaeckel en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 19 février 2013;
- la démission de Jim Carlisle en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 19 février 2013.

A compter du 19 février 2013, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Virginia Strelen, gérant;
- Jacques de Patoul, gérant;
- Charles Holden, gérant;
- Soren Luther Oberg, gérant.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

Référence de publication: 2013034888/19.

(130042327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Union Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 130.242.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 28 février 2013

- M. Pierre G. CHARLOT a démissionné de son mandat d'administrateur de la catégorie A.
- M. Clément DUCASSE, administrateur de sociétés, né le 16 novembre 1982 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant à F-78670 Villennes-sur-Seine, 881, avenue Foch, a été nommé comme administrateur de la catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 13 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour UNION CAPITAL HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013034900/16.

(130042683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Valauchanrus Sopaneer S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 140.847.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire tenue exceptionnellement le 6 mars 2013

- Les mandats de membres du Conseil de surveillance de Madame Monique HUYGHE, Monsieur Philippe GRACIA et de Monsieur Thierry LECONTE sont reconduits pour une durée d'un an et prendront fin lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2014;

- La société PricewaterhouseCoopers S.à.r.l, société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B-65477, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg est nommée en tant que Réviseur d'entreprises agréé chargé de la revue des comptes au 31 décembre 2013. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2014.

Certifié sincère et conforme

VALAUCHANRUS SOPANEER S.C.A.

Référence de publication: 2013034906/17.

(130042641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Benofi, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 58.616.

—
Extrait de l'Assemblée générale du 3 janvier 2013

Suite au décès de Monsieur Patrick ROCHAS, l'Assemblée décide de nommer en remplacement, Madame Ludivine ROCKENS, employée privée demeurant au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, qui terminera son mandat d'administrateur.

L'Assemblée générale prend acte et accepte la démission en date du 2 janvier 2013 de Madame Céline STEIN en tant qu'administrateur, avec effet immédiat.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement, Madame Sylviane COURTOIS, employée privée demeurant au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés viendront à échéance lors de l'Assemblée générale à tenir en 2014.

L'Assemblée constate que la dénomination sociale de son Commissaire aux comptes Mazars, société enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B56248, a été modifiée en FIDUO avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013035013/21.

(130043434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Atequa s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 128.360.

—
EXTRAIT

GERANTS

En date du 25/09/2012, les associés ont nommé gérants pour une durée indéterminée:

Gérant technique:

- Monsieur Manuel Delgoffe, employé privé, demeurant professionnellement au 148, route d'Arlon L-8010 Strassen

Gérants administratifs:

- Monsieur Claude Jonniaux, employé privé, demeurant professionnellement au 148, route d'Arlon L-8010 Strassen

- Monsieur Daniel Delgoffe, professeur, demeurant professionnellement au 148, route d'Arlon L- 8010 Strassen

Référence de publication: 2013034989/16.

(130043047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Aubiac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 144.032.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 05 mars 2013

1^{ère} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société au 50, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AUBIAC S.A.

Référence de publication: 2013034990/13.

(130043078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

AMCIC UMCEBO (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.981.645,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013034979/12.

(130043234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Xylem International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.132.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. März 2013.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2013034926/13.

(130042798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Xylem Industries S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 85.519.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. März 2013.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2013034925/13.

(130042586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Xylem Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 89.548.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 13. März 2013.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2013034927/13.

(130042601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

A.D.D. Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3332 Fennange, 57, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.602.

Il ressort d'une cession de parts sociales intervenue en date du 16/07/2012 que:

Monsieur Daniel VANMAL, employé, né à Waremme (Belgique), le 23 avril 1952, demeurant à B-4367 Kemexhe, rue Vincent Bonnehère, 4 a cédé vingt-cinq parts (25) sociales à Monsieur Pascal VANDERWEGEN, ingénieur, né à Louvain (Belgique), le 3 mars 1963, demeurant à B-1000 Bruxelles, rue Franklin 133.

Fait à Steinfort, le 14 mars 2013.

Mandataire

Référence de publication: 2013034949/13.

(130043210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Cardif-Assurances Risques Divers succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2227 Luxembourg, 23-25, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 167.607.

EXTRAIT

Par décision du 21 septembre 2012, Monsieur Pierre DE PORTIER DE VILLENEUVE a accepté la démission de Monsieur Stanislas CHEVALET de ses fonctions de mandataire général et a décidé de nommer en son remplacement pour un mandat illimité Monsieur Fabrice BAGNE, avec adresse professionnelle à 23-25 avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg en qualité de mandataire général de la succursale au Luxembourg de Cardif-Assurances Risques Divers avec pouvoir d'engager la succursale dans tous les actes de gestion courante et d'administration par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cardif-Assurances Risques Divers

Référence de publication: 2013035036/15.

(130043063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

**B2 HUB, Société Anonyme,
(anc. B2 HUB PSF).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 146.690.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 mars 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013035034/12.

(130043176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Boutsen Aviation Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 107.030.

Extrait du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 21 février 2013

Suite au décès de Monsieur Patrick ROCHAS, le conseil d'administration nomme Madame Sylviane COURTOIS, employée privée, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg comme nouvel administrateur en remplacement du défunt Monsieur Patrick ROCHAS. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013035024/13.

(130043360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Bicafé Luxembourg s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4480 Belvaux, 1-3, Chemin Rouge.

R.C.S. Luxembourg B 48.797.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013035017/10.

(130043099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

AP International Management s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 110.971.

Procès - verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire du 01/03/2013

Il résulte de l'AGE tenue ce 1^{er} mars 2013 ce qui suit:

1°) Cession de 100 parts sociales détenues par Madame Alexandra PAVLIDIS, née le 17/05/1964 à B-Genk, domiciliée 78/6 Joseph Baecklaan à B-1080 Sint-Jans-Molenbeek en faveur de Mr Olivier Rivart, né le 10/05/1970 à B-Ixelles, domicilié 12 Rue Fauroeulx à B-7120 HAULCHIN

1°) démission de son poste de gérante de Madame Claire LATOUR, née le 04/12/1965 à B-Bastogne, domiciliée 17 Route Nationale 4 à B-6951 Bande.

2°) démission de son poste de gérante de Madame Alexandra PAVLIDIS, née le 17/05/1964 à B-Genk, domiciliée 78/6 Joseph Baecklaan à B-1080 Sint-Jans-Molenbeek

3°) nomination au poste de gérante de Madame Vanessa CARPENTIER, née le 22/01/1983 à B-Charleroi, domiciliée Leopoldlaan 67/5 à B-8300 KNOKKE pour une durée indéterminée.

AP INTERNATIONAL MANAGEMENT Sarl

Référence de publication: 2013034981/19.

(130043457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Balber Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 29.529,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.406.

En date du 06 mars 2013, les Associés de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Révocation de Martinus Cornelis Johannes Weijermans, du poste de gérant de catégorie B;
- Nomination de Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée et avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Balber Finance S.à.r.l.

Martin Paul Galliver

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2013034994/17.

(130043181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.
